

Dispositifs d'action sociale : innovation, lutte contre la précarité, aide au départ en vacances

DISPOSITIF	LIEN VERS LE DISPOSITIF	QUEL TYPE D'AIDE ET QUELS OBJECTIFS ?	POUR QUI ?	COMBIEN ?	COMMENT CANDIDATER ?	CONTACT ET INFORMATIONS
Aide régionale à l'investissement pour l'innovation sociale	www.iledefrance.fr/aide-regionale-investissements-pour-innovation-sociale	Cette aide entend agir en faveur des solidarités par un soutien à des projets innovants, adaptés à l'évolution des besoins, notamment dans les domaines de l'hébergement et de l'aide alimentaire, afin que leur expérience et les solutions qu'ils proposent puissent ensuite être essaimées au profit des Franciliens les plus précaires à une échelle plus large	Associations loi 1901, collectivités, établissements publics, fondations, GIP, SEM, mutuelles privées non lucratives, offices publics, SCI, caisses de retraite publiques et privées non lucratives, offices publics, sociétés coopératives, groupements de coopération sanitaires	Subvention d'investissements relatifs à la création, la restructuration et l'équipement de locaux de services et établissements. La subvention régionale est fixée à 50% maximum des dépenses éligibles, dans la limite de 400 000€	Candidature en ligne sur mesdemarches.iledefrance.fr Dispositif ouvert toute l'année	solidarites@iledefrance.fr
Aide aux actions associatives pour les enfants en précarité et leurs familles	www.iledefrance.fr/aide-aux-actions-associatives-pour-les-enfants-en-precarite-et-leurs-familles	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement d'enfants ou adolescents franciliens défavorisés : soutien scolaire, soutien à la motivation, aide à l'orientation, - Accompagnement aux familles dans leurs missions éducatives auprès des jeunes, - Actions opérationnelles à travers un réseau institutionnel/associatif... 	Associations de loi 1901	Fonctionnement : jusqu'à 50% de la dépense subventionnable (total des dépenses éligibles), dans la limite d'un montant maximum de subvention à 35 000€	Candidature en ligne sur mesdemarches.iledefrance.fr Appel à projet périodiquement ouvert	solidarites@iledefrance.fr
Aide au départ en vacances	www.iledefrance.fr/aide-au-depart-en-vacances	<p>Projets incluant des personnes résidant dans au moins trois départements franciliens différents.</p> <p>Soutien aux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projets de séjour destinés aux jeunes et aux familles - Evènements festifs, des journées ou séjours de vacances pour des seniors isolés ou en difficulté financière 	Associations de loi 1901, de plus d'un an d'existence lors de la demande de subvention et pouvant justifier d'un bilan d'exercice comptable de l'année écoulée.	Subvention en fonctionnement : jusqu'à 50% des dépenses subventionnables, dans la limite d'un montant maximum de subvention de 40 000€	Candidature en ligne sur mesdemarches.iledefrance.fr Ouverture 6 semaines par an, en général au mois de février	solidarites@iledefrance.fr

Dispositif pour la petite enfance

Aide aux aidants

DISPOSITIF	LIEN VERS LE DISPOSITIF	QUEL TYPE D'AIDE ET QUELS OBJECTIFS ?	POUR QUI ?	COMBIEN ?	COMMENT CANDIDATER ?	CONTACT ET INFORMATIONS
Soutien aux modes de garde innovants pour la petite enfance	www.iledefrance.fr/soutien-aux-modes-de-garde-innovants-pour-la-petite-enfance	Sont éligibles les projets permettant l'accueil et le développement des enfants de leur naissance à leur 4ème anniversaire, non scolarisés, ou des enfants porteurs de handicap jusqu'à 6 ans, ainsi que les projets favorisant la professionnalisation des personnels de la petite enfance et la parentalité. Ne sont retenus que les projets présentant une dimension solidaire particulièrement innovante	Associations, collectivités territoriales et leurs groupements, entreprises publiques locales, établissements publics, fondations, GIP, mutuelles privées non lucratives, organismes sanitaires et sociaux, SCI, caisses de retraite non lucratives, offices publics, entreprises privées	- Subvention de fonctionnement s'élevant à 50% maximum du total des dépenses éligibles, dans la limite de 50 000€ - Subvention d'investissement s'élevant à 50% maximum de la dépense subventionnable dans la limite de 300 000€	Candidature en ligne sur mesdemarches.iledefrance.fr Dispositif ouvert toute l'année	solidarites@iledefrance.fr
Aide aux aidants	www.iledefrance.fr/appel-projet-soutien-aux-aidants	Subvention pour des projets associatifs visant à : - informer de l'existence du statut d'aidant par tous les moyens et notamment les nouvelles technologies - apporter une réponse au besoin de recul et de répit des aidants - prévenir des ruptures familiales, sociales et professionnelles - mettre en place des actions de prévention-santé	Associations de loi 1901, de plus d'un an d'existence lors de la demande de subvention et pouvant justifier d'un bilan d'exercice comptable de l'année écoulée	Subvention en fonctionnement : au maximum 50% des dépenses éligibles, dans la limite de 40 000 €	Candidature en ligne sur mesdemarches.iledefrance.fr Appel à projets ouvert périodiquement Nom du dispositif : « Appels à projets du Fonds régional de solidarité et d'aide aux familles »	isabelle.beauvais@iledefrance.fr

Dispositifs pour soutenir les actions en faveur des femmes en difficulté

DISPOSITIF	LIEN VERS LE DISPOSITIF	QUEL TYPE D'AIDE ET QUELS OBJECTIFS ?	POUR QUI ?	COMBIEN ?	COMMENT CANDIDATER ?	CONTACT ET INFORMATIONS
Aide régionale à l'investissement en faveur des femmes en difficulté	www.iledefrance.fr/aide-regionale-investissement-en-faveur-des-femmes-en-difficulte	Sont concernés les établissements d'hébergement sociaux et médico-sociaux, les services d'accueil, d'orientation et d'accompagnement social sans hébergement, mobile ou fixe, en journée ou de nuit, pour femmes en difficulté, avec ou sans enfant, y compris les services dédiés à ce public au sein de projets plus généralistes	Associations loi 1901, collectivités, établissements publics, fondations, groupements d'intérêt public, sociétés d'économie mixte, mutuelles privées non lucratives, offices publics, SCI, caisses de retraites publiques et privées non lucratives, sociétés coopératives et groupements de coopération sanitaire	- Services et accueils de jour des femmes en difficulté : jusqu'à 50% maximum de la dépense subventionnable et au maximum 100 000€ - Pour les établissements d'hébergement des femmes en difficulté : max 30% des dépenses éligibles dans la limite de 300 000€ pour la charge foncière, max 30% des dépenses éligibles dans la limite de 16 500€ par place pour les études, travaux et honoraires, max 30% des dépenses éligibles et plafond de 1 000 € par place pour l'équipement	Candidature en ligne sur mesdemarches.iledefrance.fr Dispositif ouvert toute l'année	solidarites@iledefrance.fr
Soutien régional aux actions associatives pour les femmes en difficulté	www.iledefrance.fr/soutien-regional-aux-actions-associatives-pour-les-femmes-en-difficulte	Principales thématiques : - Accompagnement social, juridique, administratif, à la santé des femmes en difficulté, avec comme priorité l'autonomisation des femmes et de leur cellule familiale - Actions opérationnelles s'inscrivant dans la constitution et/ou l'animation d'un réseau institutionnel et/ou associatif - Formation des intervenants, notamment les bénévoles	Associations	Dépenses de fonctionnement : jusqu'à 50% de la dépense subventionnable dans la limite de 35 000€. Convention nécessaire entre la région IDF et le porteur du projet	Candidature en ligne sur mesdemarches.iledefrance.fr Appel à projet périodiquement ouvert Nom du dispositif : « Appels à projets du Fonds régional de solidarité et d'aide aux familles »	solidarites@iledefrance.fr

Dispositifs en faveur des personnes en situation de handicap

DISPOSITIF	LIEN VERS LE DISPOSITIF	QUEL TYPE D'AIDE ET QUELS OBJECTIFS ?	POUR QUI ?	COMBIEN ?	COMMENT CANDIDATER ?	CONTACT ET INFORMATIONS
Aide aux structures innovantes dans les domaines du handicap et de la dépendance	www.iledefrance.fr/aide-aux-structures-innovantes-dans-les-domaines-du-handicap-et-de-la-dependance	Création, extension, restructuration, étude et/ou équipement et/ou achat de véhicule.	<p>Etablissements et services agréés ou autorisés dans le secteur médico-social</p> <p>Uniquement pour l'achat de véhicule :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Collectivités locales - Etablissements publics - Associations loi 1901 - Fondations - Groupements de coopération médico-sociale 	<p>Subvention en investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Charge foncière, études, travaux et honoraires et équipement : jusqu'à 50% de la dépense envisagée, dans la limite d'un montant de subvention fixé à 300 000 € par service ou établissement, d'un montant adapté à la pertinence du projet proposé. - Véhicules : jusqu'à 50% du coût d'acquisition, dans la limite d'un plafond de subvention établi à 10 000 € par véhicule 	<p>Candidature en ligne sur mesdemarches.iledelfrance.fr</p> <p>Dispositif ouvert toute l'année</p>	frederic.flaschner@iledefrance.fr
Aide pour l'effectivité des droits culturels des personnes en situation de handicap	www.iledefrance.fr/aide-pour-leffectivite-des-droits-culturels-des-personnes-en-situation-de-handicap	Subvention soutenant la mise en réseau des établissements culturels et des établissements sanitaires et médico-sociaux, des actions pour les personnes en situation de handicap, vivant à leur domicile, afin de développer l'offre d'accompagnement pour les projets individuels	<p>Associations de plus d'un an d'existence, Collectivités territoriales et leurs groupements, Établissements publics, GIP, Fondations, Établissements scolaires</p>	Subventions en fonctionnement pour des projets spécifiques	<p>Candidature en ligne sur mesdemarches.iledelfrance.fr</p> <p>Dispositif ouvert toute l'année</p>	isabelle.beauvais@iledefrance.fr

Dispositif pour la prise en charge des animaux de compagnie

DISPOSITIF	LIEN VERS LE DISPOSITIF	QUEL TYPE D'AIDE ET QUELS OBJECTIFS ?	POUR QUI ?	COMBIEN ?	COMMENT CANDIDATER ?	CONTACT ET INFORMATIONS
Région Île-de-France amie des animaux de compagnie	www.iledefrance.fr/region-ile-de-france-amie-des-animaux-de-compagnie	Sont éligibles les projets ayant pour objectif de favoriser la santé et le bien-être des animaux de compagnie, de lutter contre la maltraitance et l'abandon, de promouvoir le partage de l'espace public et de permettre l'accueil des animaux de compagnie dans des structures adaptées en vue de leur adoption. Sont également éligibles les projets créateurs de lien social et bénéfiques à l'économie locale, ainsi que les projets permettant de renforcer la place des animaux de compagnie auprès des personnes fragilisées	Associations, Collectivités - Institutions	- Investissement : jusqu'à 50 % maximum de la dépense subventionnable dans la limite de 100 000€ - Fonctionnement : jusqu'à 50 % maximum de la dépense subventionnable dans la limite de 50 000 €	Candidature en ligne sur mesdemarches.iledelfrance.fr Dispositif ouvert toute l'année	solidarites@iledefrance.fr